

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Thème : Enjeux et perspectives du développement en R.D Congo

contenu :

- **Brève présentation du pays ;**
- **Evolution du cadre macroéconomique ;**
- **Perspectives et ambitions ;**
- **Principaux défis et enjeux spécifiques dans le moyen terme ;**
- **Réalisation et perspectives en matière d'efficacité et de coordination de l'aide**

I. Brève présentation de la République Démocratique du Congo

1. Située au centre de l'Afrique, la République Démocratique du Congo est le deuxième pays le plus vaste du continent africain après l'Algérie avec une superficie de 2.345.409 km². Elle partage ses frontières d'une longueur de 9.165 km avec neuf pays : le Soudan du Sud, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie, l'Angola, la République du Congo et la République Centrafricaine. A cheval sur l'Equateur, elle bénéficie d'une hydrographie exceptionnelle, constituée essentiellement par le fleuve Congo, second au monde par son débit (50 m³/seconde) après l'Amazone et le cinquième au monde par sa longueur (4.700 Km). Le pays est semi enclavé avec une ouverture sur l'océan Atlantique d'environ 50 km.
2. Le pays dispose d'un paysage végétal fait d'une part, des forêts denses de type équatorial vierge qui couvre 43 % du territoire (cuvette centrale) et recèle plus de 300 essences exploitables comme bois d'ouvrage représentant 47% des ressources forestières de toute l'Afrique ; d'autre part, d'une savane herbo-arborescente entrecoupée çà et là des forêts-galeries et/ou des forêts clarières.
3. La RDC possède d'importantes potentialités agricoles, forestières, hydro-électriques et géologiques. L'étendue du pays et la variété des conditions agro-climatiques favorisent la production d'une large gamme

de denrées alimentaires et le développement de l'élevage de gros et petits bétails. Le territoire comporte près de 80 millions d'hectares de terres arables et environ 170 millions d'hectares de forêt et pâturages à même de soutenir un élevage de quelques dizaines de millions de bovins tandis que ses eaux continentales et maritimes renferment un potentiel de production halieutique évaluée autour de 707.000 tonnes de poissons par an. Le massif forestier du pays comprend 125 millions d'hectares et peut fournir au commerce environ 100 millions de m³ de bois par an. Il y a une faune et une flore riches et variées susceptibles de soutenir une grande activité touristique et scientifique en même temps qu'elles constituent une grande réserve des ressources protéiques pour la population.

4. Le potentiel hydro-électrique est évalué à 106.000 MW dont la moitié est concentrée sur la côte d'Inga, à l'embouchure du fleuve où celui-ci maintient en toute saison un débit moyen de 30.000 m³ par seconde. Le reste est repartit sur l'ensemble du territoire grâce à la présence des chutes et rapides au passage du réseau hydrographique des principaux éléments du relief.
5. Le pays possède également un important potentiel géologique et minier. Il existe une trentaine de substances minérales exploitables des plus connues aux plus rares, tels que l'uranium, le colombo-tantalite, le nobium, etc. Les plus exploités sont le cuivre, le cobalt, l'or, le diamant, le manganèse, le zinc. Outre le pétrole faiblement exploité, d'importantes réserves de gaz méthane (lac Kivu), de schistes bitumeux (Province Orientale) et de sables asphaltiers (Bas-Congo) sont également disponibles. Toutefois, ces réserves ne sont pas connues de manière exhaustive.
6. Quant à la population congolaise, selon les estimations récentes, elle est évaluée à environ 70 millions d'habitants. Le taux d'accroissement démographique s'établit dans la fourchette de 3 à 3,2% par an. La structure de la population congolaise est de 51 % de femmes et 49 % d'hommes ; 59 % de jeunes de moins de 20 ans, 38 % d'adultes de 20 à 59 ans et de 3 % de personnes de 60 ans et plus. La première et la dernière catégorie d'âges sont actuellement en nette augmentation.

7. Le pays est faiblement peuplé avec une densité moyenne de 22 habitants au km² inégalement réparti sur l'ensemble du territoire national, ne favorisant ni la mise en valeur des ressources naturelles du pays ni l'accélération du développement économique et social.

II. Evolution du cadre macroéconomique

8. Durant la décennie 1990-2000, la situation macroéconomique de la RDC s'était fortement dégradée affichant un taux de croissance moyen de – 7%, une inflation moyenne de 842% (avec un pic de 9800% en 1994), et une dépréciation monétaire de plus de 50 %. Cette situation est tributaire d'un contexte politique et social caractérisé principalement par :
 - l'absence de programmes économiques fondés sur une vision à long terme ;
 - la rupture de la coopération structurelle avec les partenaires extérieurs ;
 - la destruction généralisée du tissu économique à travers des scènes de pillage sur l'ensemble du territoire national ;
9. De 2001 à 2002, l'économie de la RDC a vu ses fondamentaux progressivement s'améliorer à la suite du changement intervenu au sommet de l'Etat. Elle a pu briser l'hyperinflation et renouer avec la croissance, notamment grâce à la normalisation des relations avec la communauté internationale principalement avec le FMI et la Banque mondiale, à travers la mise en place d'un programme de stabilisation macroéconomique suivi par les services du FMI qui a permis la reprise des investissements.
10. De 2002 à 2009, la RDC a réalisé une croissance moyenne de 5,6 % et celle-ci a été tirée par les industries extractives, le commerce de gros et de détail, ainsi que les télécommunications. La croissance s'est ralentie en 2006 en raison entre autres, du relâchement des politiques macroéconomiques. Une croissance de 10.2 % était prévue en 2008, mais l'année s'est achevée avec un taux ne dépassant pas 6,2 % à cause des effets de la crise économique-financière mondiale qui se sont

amplifiés avec la résurgence de la guerre à l'Est du pays, laquelle a entraîné une crise humanitaire grave avec le déplacement massif des populations.

11. En 2009, le cadre macroéconomique s'est sensiblement détérioré, le taux d'inflation a franchi la barre de 50% et le taux de croissance est tombé à 2,7 % alors que le taux de croissance démographique était de 3 %. Ce repli de la croissance a entraîné une forte réduction d'emplois (surtout dans le secteur minier) et des mises en congé technique dans plusieurs entreprises.
12. De 2009 à 2011, l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques montre l'effort du Gouvernement à maintenir le dynamisme de l'économie nationale et la stabilité du cadre macroéconomique. Ainsi, les années 2010 et 2011 ont été marquées par la reprise de l'économie nationale, attestée par les taux de croissance du PIB respectifs de 7,2 % et 6,9%. Cette performance est impulsée essentiellement par le secteur minier suite aux effets favorables de cours mondiaux. A fin décembre 2010, le taux d'inflation s'est situé à 9,8 % contre un objectif de 9,9 % (PEG) et à fin décembre 2011 à 15,4% contre un objectif révisé de 17%. Ce comportement des prix intérieurs fait suite notamment à la bonne coordination des politiques budgétaire et monétaire.
13. Au niveau du marché de change, entre 2009 et 2010, la monnaie nationale s'est dépréciée de 1,4% passant de 902,6 à 915,12 CDF le dollar américain au taux officiel. Le taux de change fin période, au marché officiel, est passé de 915,13 en 2010 à 910,65 CDF le dollar américain en 2011, soit un taux d'appréciation de 0,49%. La stabilisation du cadre macroéconomique de 2010 à 2011 a été rendue possible grâce aux effets conjugués des mesures d'ajustement budgétaire et monétaire prises à la fois par le gouvernement et l'autorité monétaire.
14. Nonobstant le retour de la croissance et l'amélioration des fondamentaux de l'économie durant la décennie 2000-2010, la RDC reste marquée par une pauvreté de masse et de grandes disparités de niveaux de revenu entre milieu urbain et milieu rural. Cette pauvreté

s'explique entre autres par le chômage qui frappe surtout les jeunes et par l'atrophie de l'ensemble des sources de revenus.

III. Perspectives et ambitions

15. En vue d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2016 au regard des orientations de la Révolution de la Modernité, le Gouvernement a élaboré le DSCRP 2 et son plan de mise en œuvre ambitieuse qui constitue le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). Le PAG préconise la reconfiguration du Congo au plan économique, culturel et social, à travers une exigence de nouvelles mœurs et d'un nouveau mode de vie. L'objectif est d'amener la RDC vers son émergence à l'horizon 2030 et la rendre une puissance mondiale à l'horizon 2060. Dans ce sens, il s'agit de faire de la RDC :

- un Pool d'intelligence et du savoir faire ;
- un Vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne ;
- un Grenier agricole ;
- une Puissance énergétique et environnementale ;
- un Pool économique et industriel ;
- une Terre de paix et de mieux-être ;
- une Puissance régionale au cœur de l'Afrique.

16. Le tableau ci-dessous présente les premières estimations des perspectives macroéconomiques à l'horizon 2016

<i>Indicateurs principaux</i>	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Objectifs
Taux de croissance économique	6,9%	7,0%	9,6%	11,5%	13,4%	14,9%	Maintenir une forte croissance
Taux d'inflation fin période	15,4%	9,9%	8,0%	6,7%	5,4%	4,0%	Maintenir l'inflation à un chiffre
Taux d'inflation moyen annuel	15,5%	12,7%	9,0%	7,4%	6,1%	4,7%	
Déflateur du PIB	28,7	32,4	35,3	37,9	40,2	42,0	
Variation du déflateur du PIB	15,5%	12,6%	8,9%	7,3%	6,0%	4,7%	
Taux de change fin période	911	933	949	969	982	991	
Taux de change moyen annuel	919	922	941	959	975	987	
Taux de Dépréciation du CDF par rapport au \$	0,5%	-2,4%	-1,7%	-2,0%	-1,3%	-1,0%	
PIB constant en milliards de CDF	513,5	549,5	602,0	671,0	760,9	874,6	
PIB nominal en milliards de CDF	14 760,5	17 793,0	21 236,1	25 406,5	30 552,4	36 765,7	

IV. Principaux défis et enjeux spécifiques dans le moyen terme ;

17. La volonté affichée du Gouvernement pour l'atteinte des objectifs de ce quinquennat basé sur les idées-forces de la Révolution de la Modernité, dépend de la capacité des acteurs nationaux du développement, avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, à relever les principaux défis suivants :

- (i) l'amélioration de la sécurisation de l'intégrité du territoire et la consolidation de la paix et de la démocratie ;
- (ii) la maîtrise de la démographie et la redynamisation des services de l'état-civil ;
- (iii) l'amélioration de la gouvernance financière et économique pour une plus grande efficacité des politiques publiques ;

- (iv) le renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines;
- (v) la relance d'une croissance à deux chiffres, créatrice d'emplois décents, à travers le renforcement de la dynamique de reconstruction et de réhabilitation des infrastructures socioéconomiques de base, notamment en milieu rural, et la relance de l'agriculture ;
- (vi) la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies nationales qui conditionnent entre autres la réalisation des OMD ;
- (vii) la protection de l'environnement à travers une prise en compte systématique des questions liées aux changements climatiques;
- (viii) l'accélération et la mise en œuvre effective du processus de décentralisation ;
- (ix) le renforcement du système national statistique et
- (x) la réduction des inégalités en matière du genre.

18. De manière particulière et dans le moyen terme, les enjeux spécifiques pour le Gouvernement se focalise sur les aspects ci-après :

A. Climat des affaires et PPP

19. Pour se doter de tous les moyens devant lui permettre de réaliser sa vision, la RDC met un accent particulier sur l'amélioration du climat des affaires avec pour finalité d'attirer les investissements créateurs des richesses et des emplois.
20. Le diagnostic du climat des affaires en RDC avait permis de retenir entre autres obstacles à son amélioration : (i) la vétusté des textes juridiques, (ii) une fiscalité complexe, élevée et peu incitative aux investissements directs, (iii) l'insuffisance et la défectuosité des infrastructures de base, (iv) l'insécurité juridique et judiciaire, (v) la difficulté d'accès au financement etc.
21. Depuis trois ans, notre pays est engagé, dans un processus de réformes pour assainir l'environnement des affaires avec la mise sur pied du Comité de Pilotage pour l'Amélioration du Climat des Affaires et des Investissements.

22. Plusieurs réformes ont été menées à ce jour, dans les domaines les plus divers notamment :

- la création d'entreprises : suppression de plusieurs formalités qui étaient autrefois exigées à l'authentification ou à l'immatriculation au registre du commerce et réduction des délais et des coûts y afférents ;
- le permis de construire : simplification de la procédure de délivrance de l'autorisation de bâtir et réduction des délais ainsi que des coûts y afférents ;
- le transfert de propriété : simplification de la procédure de mutation immobilière et réduction des coûts et délais y afférents ;
- le paiement des taxes et impôts : institution de la TVA et instauration d'une nouvelle nomenclature des actes générateurs des recettes et des dépenses du pouvoir central;
- le commerce transfrontalier : promulgation du nouveau code des douanes, du décret supprimant les perceptions illégales aux frontières, ainsi que d'autres textes réglementaires en rapport avec les taxes sans contrepartie de services ou réduisant les frais d'octroi du numéro import et export.

23. De toutes les réformes, celle qui est la plus emblématique est, sans aucun doute, **l'adhésion récente à l'OHADA** dont on attend notamment tirer le bénéfice ci-après :

- Le renforcement de la sécurité juridique et judiciaire, grâce à la présence désormais d'un droit des affaires moderne et simple ainsi qu'à l'existence de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, seule compétente, en cassation pour les litiges commerciaux ;
- La promotion de l'Arbitrage comme mode de règlement des litiges commerciaux ;
- L'élargissement de l'éventail des sociétés commerciales et la facilitation de leur création par la suppression de l'autorisation présidentielle pour les sociétés par actions à responsabilité limitée ;
- L'extension de l'éventail des sûretés fiables, surtout mobilières et la facilitation de leur réalisation grâce à l'Acte Uniforme portant

organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution. Ce qui devra donc faciliter l'accès au crédit ;

- L'adoption du statut d'entrepreneur qui pourra contribuer à la résorption de l'informel ;
- La mise en place des procédures de faillite qui priorisent la survie de l'entreprise.

24. Dans les mois à venir, le Gouvernement entend se focaliser sur : (i) la mise sur pied du Guichet Unique de Création d'entreprise, (ii) la mise en place du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM), (iii) l'implantation du Guichet Unique Intégral pour les opérations d'import et export, (iv) la modernisation de la centrale des risques, (v) la sécurisation du titre de propriété, (vi) l'introduction du leasing ou crédit-bail, (vii) la libéralisation du secteur des assurances, et (viii) la réglementation des contrats de partenariat Public Privé.

B. Zones économiques spéciales

25. Le Gouvernement entend promouvoir le développement des Zones Economiques Spéciales visant l'instauration d'un "mini climat" propice à l'investissement et l'accélération de l'introduction des capitaux, des technologies avancées et des expériences de gestion moderne. Il s'agit de développer des unités de transformation de minerais ainsi que des filières agro-alimentaires de transformation des produits agricoles.

C. Infrastructures

26. La vision du Gouvernement dans le secteur des transports consiste à garantir la mobilité nationale afin de soutenir la croissance économique et la sécurité nationale, à travers la réforme de la politique économique des transports pour aboutir à un système moderne.

27. Pour matérialiser cette vision, la stratégie du Gouvernement consiste à : (i) moderniser le cadre institutionnel et réglementaire du secteur et des sous-secteurs de transport ; (ii) procéder à la transformation des entreprises publiques du secteur en sociétés commerciales afin de les rendre compétitives, fiables et capables d'assurer des services réguliers et de qualité à l'utilisateur ; (iii) mettre en œuvre des partenariats publics

privés en vue de mobiliser des financements importants pour les infrastructures et les équipements ; (iv) remettre à niveau le personnel technique des entreprises et de l'administration du secteur.

28. la politique du Gouvernement dans ce secteur vise -par le désenclavement du territoire national et le développement des axes de transport prioritaires- à asseoir la stabilité et la croissance économique, à promouvoir le développement d'un marché intérieur, à améliorer l'accès aux services sociaux et à réduire la vulnérabilité des pauvres.

D. Gouvernance des ressources naturelles (ITIE)

La gestion et la mobilisation des ressources naturelles en R.D. Congo demeurent un défi.

29. En ce qui concerne les ressources minières, il sied de souligner que ce secteur est régi, depuis l'accession du pays à la souveraineté internationale, par deux textes légaux promulgués à savoir : les Ordonnances-lois n°67/231 du 3 mai 1967 et n°81-013 du 2 avril 1981. Ces deux lois visaient à la fois la gestion et la mobilisation des ressources minières et des hydrocarbures.
30. Jugés peu incitatifs à l'investissement, ces textes juridiques ont été remplacés par la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier et le Décret 038/2003 du 26 mars 2003 portant règlement minier. Il rassure sur transparence dans l'octroi des droits miniers ainsi que sur la traçabilité dans le processus d'approvisionnement minier. Il permet aussi l'exploitation artisanale. Néanmoins l'amorce d'une révision du code est envisagée en vue de surmonter certaines insuffisances constatées.
31. S'agissant des ressources forestières, la R.D Congo s'est dotée d'un ensemble de textes régissant leur gestion, à savoir : la loi n°011/2002 du 29 août 2002 portant Code forestier avec ses mesures d'application. Ces dispositions relatives à l'exploitation forestière industrielle ont été mises en œuvre par le Ministère de tutelle (Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme). Il demeure toute fois qu'il faut améliorer la réglementation de l'exploitation artisanale.

32. Consciente du triple rôle qu'elle doit jouer notamment dans la gestion durable des forêts, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et la conservation de la biodiversité, la R.D Congo a mené depuis bientôt deux décennies des actions significatives dans ce secteur notamment : (i) l'organisation du forum sur la politique forestière en 2000 ; (ii) la promulgation du Code forestier en 2002 ; (iii) l'élaboration et la mise en œuvre de l'agenda prioritaire de la relance du secteur forestier en 2003 ; (iv) la tenue de deux tables rondes sur la forêt en 2004 et 2006 ; (v) la dotation d'une politique sectorielle nationale des programmes national et provinciaux sur l'environnement, la forêt, les eaux et la biodiversité ; (vi) élaboration de l'agenda prioritaire des reformes du secteur forestier et du plan national d'action (PNA).
33. Sur le plan international, les actions significatives menées sont les suivantes : (i) signature du protocole de Kyoto sur les changements climatiques (16 février 2005) ; (ii) institution du traité sur la commission des forêts denses et humides d'Afrique centrale (COMIFAC) du 5 février 2005 ; (iii) signature de la convention de Stockholm sur les produits organiques persistants et produits chimiques ; (iv) signature de la convention sur la lutte contre la désertification et la sécheresse (12 Septembre 1997) ; (v) signature des Accords sur les oiseaux d'eau Migrateurs d'Afrique.
34. Les ressources naturelles relevant de la biodiversité notamment les ressources minières, forestières, halieutiques, intéressent l'humanité toute entière. La RDC prend en compte leur gestion à travers des recommandations des différentes conventions internationales ratifiées : (i) Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction ; (ii) Charte mondiale de la nature ; (iii) Convention des Nations Unies sur la biodiversité ; (iv) Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; (v) Protocole de Kyoto, et (vi) Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

E. Dispositif de planification et système national des statistiques

35. Afin de répondre aux besoins du pilotage de l'économie, la vision du Gouvernement en matière de statistiques consiste à mettre en place et opérationnaliser le Système National de Développement de la Statistique (SNDS) qui facilitera le développement du système d'information intégré. Ce dernier sera développé grâce : (i) à la réalisation du recensement général de la population et de l'habitat, ainsi que des grandes enquêtes sur les ménages, (ii) au développement des outils statistiques pour le pilotage de l'économie (comptes nationaux, notes de conjoncture, etc.), (iii) à la relance des statistiques administratives dans plusieurs secteurs clés, et, enfin, (iii) à la mise en place de la Base IMIS (Système Intégré de Gestion de l'Information) qui va regrouper les résultats de toutes les grandes enquêtes réalisées et faciliter l'accès aux données (interface sur le web).

F. Social

36. La situation sociale en RDC a très peu évolué au regard du niveau de la pauvreté humaine. Toutefois, les indicateurs issus de quelques enquêtes et études initiées durant la décennie 2000-2010 dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et assainissement, de l'habitat, de l'emploi et de la protection sociale des groupes vulnérables montrent qu'il y a eu une certaine amélioration de ceux-ci par rapport à la situation des années 90 au regard des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

V. Réalisation et perspectives en matière d'efficacité et de coordination de l'aide

37. L'efficacité de l'aide a fait l'objet des préoccupations de la communauté internationale et a abouti à la Déclaration de Paris en mars 2005 puis à l'Agenda d'Accra pour Action en septembre 2008. Depuis le 1er décembre 2011, la communauté internationale a décidé de se focaliser sur le concept « efficacité de développement » afin de mettre un accent particulier sur les résultats de développement. Ceci montre à suffisance l'intérêt des travaux de cet atelier régional sur la mise en

œuvre de l'Accord de Partenariat de Busan. La RDC a été fortement impliquée dans la mise en œuvre du partenariat défini depuis le consensus de Monterrey jusqu'à l'adoption de l'Accord de Busan.

38. En rapport avec les questions de l'efficacité de l'aide et du développement, la RDC a mené diverses actions, notamment :

A. Application des recommandations du Consensus de Monterrey sur le financement du développement :

39. La RDC a mis un accent particulier sur la mobilisation des ressources nationales grâce aux diverses réformes menées dans le domaine des finances publiques. Des efforts supplémentaires sont envisagés, notamment dans la rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles à travers en partie l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives ;

40. Elle a aussi réussi à mettre en œuvre les déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés.

B. Mise en œuvre spécifique du processus de l'engagement international dans les Etats fragiles ou Post-conflits :

41. La RDC a eu à organiser la réunion préparatoire de la 7ème Table Ronde du Forum d'Accra. A l'issue de ce forum, les pays fragiles ou post-conflits se sont constitués en groupe de pression, sous la présidence de la RDC (G7+) ;
42. La RDC est aussi à la base du processus du Dialogue international sur la consolidation de la paix et du renforcement de l'Etat, du reste nécessaire pour relancer un pays post-conflit vers la recherche du développement durable. Ceci est contenu dans la « Déclaration de Kinshasa de juillet 2008».
43. Ledit Dialogue International a abouti à la définition de cinq objectifs de la Consolidation de la paix et du renforcement de l'Etat, à savoir : (i) la légitimité Politique : encourager les accords politiques inclusifs et la résolution des conflits, (ii) la sécurité : établir et renforcer la sécurité des personnes, (iii) la justice : remédier aux injustices et accroître l'accès des personnes à la justice, (iv) les fondements économiques : créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance et (v) le revenus et services : développer les politiques de revenus et renforcer les capacités de prestation de services responsables.
44. Ces 5 **Peacebuilding et Statebuilding** Goals (PSG) sont identifiés comme étant les cinq préalables à accomplir pour permettre aux Etats fragiles d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces 5 objectifs constituent le fondement du New Deal pour l'engagement international dans les Etats fragiles ou dans les pays post-conflits.
45. Le New Deal s'inscrit dans un processus de formulation d'une meilleure manière de s'engager dans un Etat fragile (pays en conflit, post-conflit ou en situation de fragilité) de manière à le conduire de la phase de la fragilité à celle de la résilience c'est-à-dire au niveau où il va avoir des capacités pour résister contre les chocs externes ;
46. Le New Deal succède donc aux 10 principes de l'engagement

international dans les Etats fragiles mis en œuvre en 2009 et 2011 ;

47. Le New Deal engage les acteurs nationaux et internationaux sur une nouvelle façon de travailler ensemble pour soutenir la construction des Etats pacifiés ;
48. Les 5 objectifs du New Deal aident à identifier les priorités de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État au niveau des pays et guide la vision nationale, la planification et l'élaboration d'un plan d'engagement entre les parties (compact) pour sa mise en œuvre ;
49. Le New Deal guide les décisions de financement aux niveaux mondial et national pour aider à garantir que tous les pays fragiles ainsi que leurs priorités clés de consolidation de la paix et de renforcement de l'État sont pris en compte afin de les aider de passer de la phase de la fragilité à celle du développement ;
50. Le New Deal s'appuie sur la vision et les principes énoncés depuis la Déclaration du Millénaire jusqu'à successivement :
 - la feuille de Route de Monrovia,
 - la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005),
 - les principes pour l'engagement international dans les Etats fragiles et les situations précaires (2007),
 - la Déclaration de Kinshasa (2008),
 - le Programme d'Accra pour l'Action (2008),
 - la Déclaration de Dili et les communiqués du G7+ qui l'ont suivi (2010-2011),
 - la feuille de route de Monrovia (2011), et
 - les travaux entrepris par les Groupes de travail du « Dialogue ».

C. Processus de mise en œuvre du new deal en RDC

Période	activités
JANVIER 2012	Restitution des conclusions de Busan et présentation du New Deal.
AOUT 2012	Lancement officiel par le Ministre du Plan et SMRM du processus de mise en œuvre du New Deal en RDC.
SEPTEMBRE – OCTOBRE 2012	Organisation des Groupes de travail chargés de produire les premiers drafts de la matrice de la fragilité.

D. Perspectives

- Finalisation des matrices avec le concours des consultants nationaux ;
- Préparation de l'Atelier de validation des matrices de la fragilité ;
- Mise en place de l'équipe nationale chargée de suivi de la mise en œuvre du New Deal.

E. Défis à relever en matière de coordination de l'aide

- Elaborer un Plan National de Développement Economique et Social, qui constituera un cadre fédérateur de toutes les actions envisagées en application de la stratégie nationale ;
- Mettre en place des nouveaux mécanismes de coordination de l'aide, mettant le Ministère du Plan au centre de la coordination technique de la mobilisation et de la gestion de l'aide ;
- Redynamiser les Groupes Thématiques mis en place depuis 2008 ;
- Doter le pays d'une politique nationale en matière de l'aide publique au développement.